MÉMOIRE SUR LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Présenté au Secrétariat du Forum sur la lutte contre l'intimidation Ministère de la Famille



REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

TABLE DES MATIÈRES

Qui est le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale?	3
Quel est son intérêt pour le sujet ?	3
Quelle est sa vision du problème ?	4
PREMIER THÈME: PRÉVENIR L'INTIMIDATION	5
 Le sentiment de légitimité des intimidateurs Les préjugés envers les victimes Les préjugés vus par les témoins 	5 6 7
1- Propositions	8
DEUXIÈME THÈME : INTERVENIR EFFICACEMENT	8
 Une intervention efficace auprès des intimidateurs et leurs complices Une intervention efficace auprès des victimes et des témoins Les leçons apprises 	9 10 10
2- Propositions	12
TROISIÈME THÈME: SOUTENIR LES ACTEURS	12
o L'accompagnement	13
3- Propositions	14
Conclusion	14
Références théoriques	15

Qui est le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale?

Avec 45 maisons membres implantées à la grandeur du Québec, le **Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale** constitue un vaste réseau résolument engagé, depuis 1979, pour le droit à l'intégrité physique et psychologique des femmes.

De par sa mission **d'éducation**, **de sensibilisation et d'action**, le Regroupement contribue à faire évoluer les lois et les politiques afin de rendre plus adéquates les mesures de protection pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale.

Dans une perspective de prévention, il déploie un éventail de stratégies pour aider tous les acteurs de la société québécoise à mieux comprendre, dépister et agir en matière de violence conjugale. En plus de ses nombreuses publications destinées à cette fin, le Regroupement conçoit et offre plusieurs formations pratiques.

Quel est son intérêt pour le sujet ?

Dans sa mission de prévention de la violence conjugale, le Regroupement a identifié comme dénominateurs communs à toutes les formes de violence (intimidation, violence sexuelle, violence envers les aînéEs, inceste, etc) la violence proactive, c'est-à-dire la violence initiée et exercée par l'un et dirigée volontairement envers une autre personne. On retrouve aussi chez les auteurs d'intimidation le même sentiment de légitimité pour dominer leur victime qu'ils voient comme « sujet de contrôle », et le sentiment d'impuissance qui en découle chez elle; le tout maintenu par un climat de silence. C'est donc dire que pour prévenir la violence conjugale ou toutes autres formes de violence proactive, il s'agit d'intervenir sur ce qui est à la base des rapports de domination et sur ce qui les maintient : les rapports de force en général. D'ailleurs les études tendent à démontrer que les jeunes intimidateurs sont souvent violents ultérieurement dans leurs relations amoureuses.

Au début des années 2000, le Regroupement a ainsi développé une démarche *Branchons-nous sur les rapports de force* qui a été implantée depuis dans plusieurs écoles primaires à travers le Québec. Cette démarche amène l'école à se doter de procédures d'intervention faisant en sorte que l'ensemble du personnel scolaire intervienne à partir d'une vision et d'actions communes. Plus spécifiquement, cette démarche permet d'apprendre aux élèves, au personnel scolaire et aux parents à distinguer la violence des autres manifestations pouvant lui ressembler (conflit, agressivité, colère et manque de respect) et à reconnaître les signes de la violence proactive. Elle oriente aussi les intervenantEs et les parents à responsabiliser les élèves agresseurs et leurs complices, à sensibiliser les témoins et à aider les victimes à reprendre le pouvoir sur leurs vies. Sur le même modèle, le Regroupement a développé au début des années 2010 la démarche intitulée *Enlignons-nous vers de mots sans maux* pour les écoles du secondaire. On y ajoute alors le volet de la violence dans les fréquentations amoureuses (voir la section violence à l'école du site www.maisons-femmes.qc.ca).

Fort de cette expérience, en plus des nombreuses conférences qu'il a données sur l'intimidation partout au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en France, en Belgique, et au Maroc, le Regroupement a publié aux éditions du remue-ménage un premier livre s'adressant aux intervenantEs scolaires La violence à l'école n'est pas un jeu d'enfant : pour intervenir dès le

primaire en 2004. Ce livre a été traduit en arabe et lancé en Égypte ainsi qu'au Maroc. S'en est suivi en 2008 un deuxième livre voulant rejoindre les parents. Intitulé *Violence entre enfants, casse-tête pour les parents*, ce livre est publié à la même maison d'édition.

Dans le but de rejoindre le plus largement possible les parents d'élèves susceptibles d'être intimidés ou d'intimider, le Regroupement a développé une conférence grand public intitulée : L'intimidation, que faire si mon enfant en est victime? Il y est question d'apprendre à reconnaître les signes précurseurs indiquant aux parents que leur enfant est intimidé et de connaître les étapes d'intervention en cohérence avec la démarche appliquée à l'école. Finalement, suite aux demandes des intervenantEs de divers milieux sur les marches à suivre pour contrer l'intimidation, le Regroupement a développé une formation pour les intervenantEs - maison de jeunes, maison de la famille, en milieu scolaire ou de santé, etc. - intitulée : L'intimidation : comment intervenir avec les jeunes?

Quelle est sa vision du problème ?

Dans leur article sur la violence à l'école, Bélanger et al. (2005) nous indiquent que les connaissances actuelles en violence à l'école distinguent deux types de violence : la violence provoquée et celle qui ne l'est pas. Ainsi, la violence provoquée serait motivée par un besoin de défense ou pourrait constituer une réaction (justifiée ou non) à une situation considérée comme une agression. Ce type de violence apparaît et se développe généralement selon un modèle de « frustration-agression ». Le deuxième type de violence, celle visée par le présent débat, est d'une toute autre nature. C'est une violence où les jeunes adoptent des conduites violentes dites proactives ou amorcées par l'individu violent. C'est le cas de l'intimidation et du taxage. Dans ce type de violence, les motivations sont autres. Cette forme de violence est d'abord et avant tout basée sur un rapport de force, un désir de domination.

En cohérence avec la définition énoncée dans le document *Ensemble contre l'intimidation* (Ministère de la famille, 2014), Olweus (1999 cité dans Bélanger et al., 2005) définit "l'intimidation comme une forme de violence proactive, c'est-à-dire un acte non provoqué par autrui, mais amorcé par l'auteur et intentionnelle par laquelle un ou plusieurs individus exposent, de manière répétée et sur une longue période, une même personne à des actions négatives." L'intimidation suppose un déséquilibre des forces, c'est-à-dire une situation où un agresseur s'en prend à une victime visiblement plus faible que lui ou qu'il affaiblit par la violence.

Cette façon de concevoir la violence rejoint les travaux menés par Prud'homme (2002) qui va dans le même sens en avançant que la violence est un moyen de contrôle, une forme de pouvoir sur les autres que tout individu peut utiliser pour obtenir ou défendre un privilège ou confirmer la supériorité qu'il juge sienne. La victime est celle par qui les agresseurs obtiennent leurs gains. Elle est au centre de la situation, comme objet de pouvoir (Prud'homme, 2002). La pierre angulaire de la violence est donc le sentiment de légitimité à l'utiliser. En bref, dans tout rapport de force, il y a plusieurs acteurs : un ou des intimidateurs, une ou des victimes, possiblement des complices et des témoins. De plus, selon le Regroupement, l'intimidateur amorce un rapport de force dans lequel on retrouve quatre (4) critères :

- 1) Le gain : il cherche à obtenir un gain (matériel ou psychologique) ;
- 2) L'agression intentionnelle : pour obtenir le gain, il agresse en utilisant la forme la plus percutante sur la victime (intimidation, harcèlement, taxage, cyberintimidation, etc) ;

- 3) L'impact : ce qui met la victime dans l'impuissance de sorte qu'elle n'a pas d'autre choix que de se soumettre ;
- 4) Les justifications : s'il se fait prendre, il nie, banalise ou justifie ses gestes pour ne pas en subir de conséquences.

Ces critères (Prud'homme, 2008) sont des clés qui permettent de bien identifier le rapport de force, de le distinguer de l'expression de la colère, d'un comportement agressif, d'un manque de respect ou d'une situation conflictuelle et d'orienter l'intervention appropriée.

PREMIER THÈME: PRÉVENIR L'INTIMIDATION

Avant d'être en mesure de sensibiliser individuellement chaque citoyen et citoyenne et de prévenir l'intimidation, il s'impose d'abord de s'entendre sur les origines de celle-ci et les enjeux qui l'entourent. Plusieurs intervenantEs identifient l'origine de la violence par des problèmes individuels d'estime de soi, de gestion de la colère ou de l'agressivité, de compétences sociales ou de communication et voient la prévention à travers le renforcement de ces compétences. Selon le Regroupement, l'environnement social doit être pris en considération dans un premier temps puisqu'il a une influence majeure et modulatrice sur les comportements des élèves : c'est lui qui encourage ou décourage, qui met des limites ou non, qui détermine aussi le degré de légitimité à recourir à la violence.

La violence proactive s'exprime généralement dans un contexte relationnel (Berkowitz, 1993 dans Bélanger et al., 2005). Elle s'explique par le fait que « l'élève agresseur », dans ses relations avec certains pairs (victimes), utilise des rapports de force sans vivre de conséquences négatives et sans être efficacement arrêté dans son agir. Au contraire, il serait renforcé, voire même récompensé par le succès de ses stratégies. Le succès serait favorisé, entre autres, par l'adhésion des témoins (adultes et enfants) aux justifications utilisées, par le choix de ses victimes souvent vulnérables en raison de leurs différences (ethnie, sexe, religion, orientation sexuelle, statut social, apparence, etc.), par le soutien de ses pairs complices, et par l'absence de conséquences qui en découlent. Ce qui renforce davantage son sentiment de légitimité d'utiliser la violence pour obtenir ce qu'il désire. Comment se développe alors ce sentiment de légitimité ?

Le sentiment de légitimité des intimidateurs

L'encadrement offert par les adultes qui entourent l'enfant ainsi que leurs valeurs détermineront en bonne partie le type de rapports qu'il entretiendra avec les autres : tendance à exercer des rapports de force, de compétition, ou, au contraire, des rapports égalitaires, d'échange et de coopération. Cusson (2005) soutient que dans le processus de socialisation, les enfants doivent traverser une phase d'apprentissage de la non-violence dans leur rapport aux autres qui est normalement guidée par les parents. Et selon Rocher (1969), pour donner aux modèles leur force de persuasion et de dissuasion, la sanction et le processus de socialisation se renforcent l'un l'autre et permettent à l'enfant d'apprendre à tenir compte des autres, à respecter les limites imposées, à tolérer des frustrations, etc. Certains enfants, et pour différentes raisons (négligence de la part des parents, règne de l'enfant-roi, sentiment de supériorité familiale, modèle parental délinquant, etc.), n'ont pas ou peu été accompagnés dans cette phase d'apprentissage de la nonviolence et deviennent ainsi d'habiles agresseurs, centrés à des degrés différents, sur leurs seuls intérêts.

En fait, l'enfant acquiert les valeurs de la société tout au long de sa socialisation puisqu'on lui fait savoir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas dans son rapport avec les autres. Ainsi, il peut apprendre très jeune que la violence est un comportement inacceptable et condamnable; il n'est donc pas légitime d'exercer de la violence. Mais il peut aussi apprendre que, dans certaines circonstances, elle peut être cautionnée si les individus en question sont en mesure de la justifier. D'ailleurs, si ses justifications correspondent aux valeurs de la société et si elles utilisent adéquatement les préjugés entérinés socialement, elles produisent l'effet escompté : celui de brouiller les pistes et d'éviter les conséquences. L'auteur d'intimidation repère en fait très finement l'adhésion de ses proches à certaines justifications et distingue celles qui ont un impact par rapport à celles qui n'en ont pas, ce qui contribue à installer le sentiment de légitimité (croyance qu'il est légitime d'utiliser la violence), et par conséquent, à maintenir la violence (absence de conséquences à l'avoir utilisée). En fait, tant que l'entourage n'identifie pas la stratégie des justifications, l'enfant agresseur ne recevra pas le message que cette attitude est inacceptable dans notre société et ne vivra pas de conséquences à la violence qu'il exerce.

Les valeurs et les réactions des adultes de l'entourage immédiat sont déterminantes, entre autres, en ce qui concerne le sentiment de légitimité face à la violence. En effet, leur position dans la hiérarchie sociale, leurs préjugés et leur recours aux justifications influencent l'enfant : il baigne dans ces valeurs qu'il fera siennes en évaluant les gens à partir de cette même échelle, avec les préjugés qui y sont assortis et en se justifiant de la même façon. Fortin (2000) démontre dans sa recherche que les parents qui exercent de la violence envers leur enfant se justifient toujours sur la base de croyances populaires ou banalisent leurs gestes en se déresponsabilisant face à cette violence et en attribuant le blâme à l'enfant lui-même. Comment s'étonner que l'enfant « achète » les justifications que ses parents utilisent, à son endroit ou envers d'autres, pour ne pas assumer leur violence? Herzberger (1983) écrit justement que, dans un milieu violent, ce ne sont pas tant les actes de violence que le père transmet à l'enfant, mais la légitimité qu'il accorde à la violence.

Puis, au-delà du modèle familial, l'entourage et l'école influencent aussi l'enfant dans sa perception de légitimité. Et c'est sans compter l'influence des films, des émissions de télévision, des jeux vidéo, des bandes dessinées, des publicités qui valorisent la toute puissance, l'individualisme, le « gagnant » et surtout la violence dans toute sa gloire.

D'où l'importance de prévenir en travaillant sur les justifications de la violence parce qu'elles sont le reflet des croyances qu'entretient la société vis-à-vis la violence!

Les préjugés envers les victimes

La victime est la personne par qui les intimidateurs cherchent à obtenir leurs gains. Elle est l'objet de pouvoir. Pourtant, même si elle n'amorce rien, même si elle n'a rien à y gagner et tout à y perdre, la victime est rarement perçue comme un être qui subit des événements hors de son contrôle, impuissante ou incapable d'avoir une réaction libre et spontanée. C'est comme si elle était en partie responsable de ce qu'elle subissait! En fait, dans une société où tout le monde doit être responsable de ce qui lui arrive, la victime apparaît pour certains comme un être qui s'apitoie sur son sort, veut faire pitié et cherche à être prise en charge. Comme le relate Memmi (cité dans Noël, 1986), c'est justement le propre de la victime que de gémir, ce qui souvent agace.

En plus de cette perception défavorable aux victimes en général, il y a aussi les préjugés que les gens peuvent avoir envers le groupe auquel la victime appartient dans l'échelle sociale.

D'ailleurs, lorsque, dans le cadre d'un atelier, on demande aux jeunes de 8 à 12 ans, de placer des personnages sur une pyramide en fonction de leur importance sociale, il est étonnant de constater que d'un groupe à l'autre, ils identifient toujours les mêmes en bas de l'échelle comme étant les plus discriminés (atelier 2 de *Branche ton antenne*, cité dans Prud'homme, 2008 p.76).

L'élève appartenant à un groupe qui marque une différence (élève handicapé, de minorité visible, gros ou laid, etc.) est plus à risque d'être choisi comme victime en raison de sa différence qui est porteuse de préjugés; il sera plus facile de le mettre dans l'impuissance que celui qui appartient à un groupe dominant (le grand sportif, le plus sociable, la plus belle, le plus fort, etc.). L'élève intimidateur connaît ces perceptions sociales et repère très facilement les victimes potentielles envers qui l'intimidation aura plus d'impact en raison des victimisations antérieures (la victime déjà agressée se défend moins et a peur plus facilement) et des justifications qu'il pourra utiliser. À titre d'exemple, on rapporte dans une étude canadienne (Janssen, 2004) réalisée en 2002 auprès de 5 749 jeunes de 11 à 16 ans, que les filles obèses ont 90 % plus de risque d'être violentées que celles qui ont un poids santé. Les filles obèses sont agressées par des épithètes désobligeantes, par des comportements hautains, par des calomnies et par des rumeurs diffamantes. Elles sont même agressées physiquement! Et quand leurs agresseurs ont à expliquer la violence perpétrée à leur endroit, ils la justifient en disant que ces filles sont paresseuses, qu'elles se laissent aller, qu'elles manquent de volonté, qu'elles sont gourmandes, etc. – des justifications qu'endosse d'ailleurs la majorité des gens.

Ainsi, l'enfant intimidé, développe un sentiment d'impuissance et de dévalorisation et peut en arriver à intégrer les justifications de cette violence, d'autant plus si celles-ci sont endossées par l'entourage. Sans intervention et arrêt d'agir, ces expériences de victimisation s'accumulent chez la victime de telle sorte qu'elle en vient à intégrer les préjugés qu'on utilise à son endroit et à croire qu'elle mérite cette violence.

Les préjugés vus par les témoins

Tous les témoins (personnel scolaire, parents et autres élèves) vivent dans la même société que l'élève intimidateur et la victime. Ils connaissent donc les mêmes préjugés sociaux à l'endroit de certaines différences et peuvent alors contribuer à aggraver la violence exercée, parfois même inconsciemment. Par exemple, si un jeune intimidateur se moque de l'intelligence d'un autre élève parce qu'il est noir et dernier de classe, ceux qui sont témoins peuvent rire de ces moqueries (les partageant avec l'intimidateur) et ainsi renforcer la gravité de l'agression. Ils se font complices sans nécessairement en être conscients parce qu'ils portent les mêmes croyances que l'auteur sur l'intelligence des noirs. D'autres élèves ne riront pas et ne partageront pas ce préjugé, mais ils n'oseront pas dénoncer la situation par crainte d'être les prochains sujets de moquerie. Et si le personnel scolaire n'intervient pas, ni les parents, le préjugé à l'effet que les noirs sont moins intelligents persiste au regard de l'élève intimidé, des témoins et de l'intimidateur puisque personne ne le conteste. Pire, tout le monde comprendra que se moquer d'un noir est légitime (aucune conséquence pour personne) et l'auteur est renforcé dans sa façon de prendre le pouvoir alors qu'il a recouru à ce préjugé comme prétexte pour obtenir la popularité.

Considérant ces faits, le Regroupement préconise que la prévention passe par une intervention sociale large et répandue sur les croyances utilisées dans les justifications de la violence puisqu'elles sont partagées par une majorité d'individus dans la société. Il s'agit donc de faire prendre conscience à tous que ces croyances entretiennent des préjugés qui légitimisent la

violence, et qu'elles doivent nécessairement être remises en question si l'on veut prévenir et combattre l'intimidation.

1- PROPOSITIONS:

En cohérence avec sa vision, le Regroupement propose :

- ➤ D'attribuer clairement les origines de la violence à son contexte social plutôt qu'aux caractéristiques intrapsychiques des agresseurs et des victimes.
- De mettre de l'avant une analyse commune de la violence à partir de laquelle tous les acteurs concernés devront élaborer leurs stratégies de prévention.
- ➤ De faire la promotion des valeurs de respect, de solidarité et d'empathie par l'entremise de campagnes de publicité sociétale et des programmes gouvernementaux en mettant de l'avant les rapports égalitaires au détriment des rapports de domination.
- ➤ De promouvoir la tenue de conférences publiques sur l'intimidation et la cyberintimidation (comment la reconnaître et comment intervenir auprès des jeunes auteurs, victimes et témoins), accessibles à tous et toutes, à partir d'un contenu cohérent avec la vision promue par le gouvernement du Québec, et d'y allouer le financement nécessaire.
- ➤ De recommander et de favoriser l'accès aux écoles, CPE, centre de loisirs, maison de jeunes, etc. à des programmes ou démarches qui s'attardent spécifiquement à:
 - o L'arrêt d'agir des auteurs de l'intimidation et de leurs complices et l'intervention sur leurs croyances (justifications), tout en les responsabilisant de leurs actes;
 - o Le soutien aux victimes et aux témoins en intervenant entre autres sur leurs croyances (adhésion aux justifications de l'auteur, impuissance, etc).

DEUXIÈME THÈME: INTERVENIR EFFICACEMENT

Pour être en mesure d'intervenir efficacement, il faut d'abord savoir sur quoi intervenir et comment intervenir. A cet égard, le silence qui entoure la violence est un problème de taille. Plus la violence est méconnue et non reconnue, et plus la victime craint de la dénoncer, plus les autres élèves contribuent à l'aggraver, parfois même involontairement. De plus, en raison des stratégies de justifications utilisées par les élèves agresseurs, les rapports de force qu'ils exercent sont difficilement repérés par le personnel scolaire, et même les parents. D'ailleurs, Beaumont (2014) affirme que plus de 80 % des enseignants et du personnel de soutien n'est pas formé pour faire face à la violence à l'école. Plus le personnel scolaire et les parents ferment les yeux sur la violence, ou encore interviennent de façon inadéquate, et plus la victime est isolée, à risque d'imploser (repli sur soi et dépression) ou d'exploser (vengeance).

Compte tenu du jeu de pouvoir, du rapport inégalitaire et des stratégies utilisées de la part de l'auteur d'intimidation, il s'avère primordial que l'intervention soit faite par un adulte, détenant préférablement une certaine autorité, et ayant reçu une formation. Dans ce contexte, il n'est pas recommandé de recourir à des approches telles que la médiation (voire même médiation par les pairs) ou la résolution de conflit parce que les deux élèves concernés ne sont pas en conflit, ni sur le même pied d'égalité. Faire comme s'ils l'étaient peut mettre en danger la victime car elle pourrait être appelée à révéler ses peurs et ainsi donner des munitions à son agresseur.

Toute personne qui est appelée à intervenir se doit d'être formée sur ces questions : Comment s'assurer qu'il y a eu intimidation ? Comment savoir qui dit vrai ? Comment responsabiliser les auteurs d'intimidation ? Et surtout : quoi faire avec les victimes ? Comment les accompagner dans une reprise de pouvoir ?

Une intervention efficace auprès des intimidateurs et de leurs complices

Si l'élève intimidateur réalise qu'il obtient ce qu'il veut en faisant usage d'intimidation, de menace et de violence plus ou moins voilées sans avoir à en subir de véritables conséquences, il vit alors une expérience de renforcement extraordinairement puissante. En effet, s'il se fait prendre et que ses justifications sont approuvées ou même simplement tolérées, il comprendra qu'il est «au-dessus de la loi». Bref, ce sont l'encadrement des adultes et leur réaction face à son utilisation du rapport de force comme moyen normal de satisfaire ses envies qui détermineront le rapport de l'enfant au pouvoir et sa propension à utiliser la violence. La violence étant apprise, elle peut donc être désapprise, pour autant que l'on agisse sur ce qui la renforce. De fait, la violence triomphe grâce au silence que l'auteur impose à ses victimes. Ce silence lui permet de disposer de la victime à sa guise et d'éviter la sanction. Son pire ennemi est par conséquent le dévoilement de la violence au grand jour. De plus, considérant que l'exercice du rapport de force ainsi que le sentiment de légitimité s'apprennent très tôt et se renforcent au fil des expériences de succès, il est important que des adultes significatifs interviennent le plus tôt possible, dès les premières manifestations de gestes violents, et avant que le rapport de force ne devienne pour l'enfant un mode relationnel établi.

Ainsi, pour contrer la violence, il est indispensable de repérer et responsabiliser celui qui exerce le rapport de force, en refusant de légitimer cette violence; ce qui veut dire réfuter ses justifications (et les préjugés sociaux qui les sous-tendent) et sanctionner la violence exercée (à la mesure de ce qui a été fait).

Mais comment ? Il faut d'abord outiller et habiliter le personnel scolaire, les parents et les autres élèves à déceler toutes les stratégies qu'utilise l'élève intimidateur pour éviter les conséquences. Il faut développer des repères pour identifier les ruses de l'auteur en se rappelant que c'est la manière de faire qui est en cause ici (l'agression) et non le discours qu'il tient. Il y a d'ailleurs un principe qui doit être sans cesse rappelé aux élèves, au personnel scolaire et aux parents : *Rien ne justifie ou n'excuse la violence et personne ne la mérite, peu importe qui elle est, ce qu'elle dit ou ce qu'elle fait.* Que l'intimidateur utilise des préjugés à l'endroit de la victime, qu'il se considère plus important que la victime, qu'il banalise ses gestes, qu'il blâme ses antécédents familiaux ou autres, rien ne justifie la violence.

Et même si les justifications sont réfutées devant les élèves, voire même devant la victime, il est fort possible que l'élève agresseur n'en restera pas là et qu'il tentera de se trouver des alliés auprès de la direction, d'un autre membre du personnel scolaire ou de ses parents avec de nouvelles justifications. D'où l'importance de se concerter, de travailler en collégialité, d'être en mesure de regarder ses propres préjugés, et d'avoir tous en main les mêmes informations sur l'élève et ses pratiques, puisque dès qu'il y a des failles dans un système, l'élève intimidateur va les saisir à son profit. Il s'avère donc primordial de les colmater par un projet collectif et rassembleur de lutte contre la violence. Ce sont les conséquences qui peuvent décourager le jeune intimidateur d'utiliser la violence. Ce ne sera que lorsque l'auteur ne trouvera plus de bénéfices à l'utilisation de la violence qu'il pourra envisager d'autres façons de faire. Il s'avère donc essentiel

de lui retirer tout avantage à exercer de la violence et de le référer à un représentant E des services professionnels en milieu scolaire (en psychologie ou psychoéducation) afin que ce dernier puisse l'accompagner individuellement à développer de nouvelles habiletés sociales (empathie, négociation, etc.) et à y découvrir des gains.

Une intervention efficace auprès des victimes et des témoins

En parallèle, il est important d'entreprendre une démarche de dévictimisation avec la victime pour que celle-ci ne reste pas aux prises avec les conséquences de la violence, entraînée dans le processus de victimisation. Ainsi, on doit vérifier les impacts des justifications sur sa perception d'elle-même pour les désamorcer, contrer le sentiment d'impuissance et atténuer les doutes en réaffirmant son droit au respect et à la dignité, au même titre que toutes les autres personnes et en soutenant qu'elle ne mérite en aucun cas de subir de la violence. Il est aussi indispensable de prévoir et simuler avec la victime des scénarios de protection pour qu'elle apprenne à réagir tout en développant un sentiment de sécurité: comment dénoncer le rapport de force tout en assurant sa protection. Bref, elle pourrait elle aussi être référée à l'unE des professionnelLEs chargéEs d'aider les élèves victimes dans la réintégration sociale, la reprise de pouvoir, le développement de leurs habiletés sociales et de leur estime de soi. Mais concrètement: comment mettre en application de telles interventions ?

Les leçons apprises

Au début des années 2000, la démarche que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a implanté dans les écoles était en fait un programme universel porté par une intervenante qui prenait place dans l'école à temps partiel. C'est elle qui formait le personnel scolaire et les élèves, et gérait sur place les rapports de force qui lui étaient rapportés ou dont elle était témoin. Cette approche a fait face à deux problèmes:

- 1) les élèves agresseurs pouvaient davantage manipuler les membres du personnel scolaire avec leurs justifications puisque ces derniers n'étaient pas préparés et exercés à intervenir;
- 2) dès que l'intervenante terminait son mandat dans l'école, le programme tombait, accentué par le roulement du personnel.

Face à ce constat, le Regroupement a transformé le programme en une démarche, accompagnant l'école à intégrer les concepts et à appliquer les étapes d'intervention. Concrètement, cette démarche propose depuis 2007 de :

- Former un comité porteur constitué de représentantEs de l'administration, du personnel enseignant, de tous les représentantEs du service professionnel et des autres que l'on considère important (service de garde, chauffeur d'autobus, bibliothécaire, parent, etc). Ce comité constitué de 6 à 7 personnes est non seulement formé sur les concepts et les étapes d'intervention (10 heures), mais il est aussi accompagné dans l'implantation de la démarche. Ses membres deviennent donc les références en la matière dans l'école et les porteurs de la vision commune.
- ➤ Réunir tous les acteurs d'une école autour d'une vision et d'actions communes : personnel scolaire, direction, parents et élèves *en se dotant d'une procédure d'intervention* qui sera élaborée par le comité porteur et présentée ensuite tant au personnel scolaire, aux parents qu'aux élèves.

Cette procédure détermine à l'avance : *qui fera quoi, quand, avec qui et comment*? dès qu'un rapport de force est rapporté. Ce qui augmente la rigueur et la cohérence des interventions, et facilite aussi le processus de dénonciation des témoins ou victimes puisqu'ils savent à l'avance qu'il y aura une intervention suite à leur dénonciation ainsi qu'une protection face aux représailles possibles.

- ➤ Offrir un programme d'animation d'ateliers dynamiques pour les parents, les élèves et le personnel scolaire. Pour faciliter encore davantage la dénonciation des jeunes, un des segments de ces ateliers explique en quoi la dénonciation est une action citoyenne, qui fait partie du projet collectif de l'école de lutter contre l'intimidation, et qu'elle doit être différenciée de la délation qui vise plutôt des intérêts personnels.
- Fournir à l'école tout le matériel nécessaire à l'implantation. Ainsi, il est possible pour le comité de reprendre d'une année à l'autre les étapes d'implantation : formation du personnel scolaire (à refaire annuellement en raison du roulement de personnel) et les ateliers des élèves et des parents.

Une évaluation d'implantation (Potvin, 2008) a été réalisée par Pierre Potvin, Ph.D. ps.éd., professeur au département de psychoéducation de l'université du Québec à Trois-Rivières, et il en résulte que la formation semble atteindre ses objectifs en profondeur dans la mesure où la reconnaissance de la violence est passée de 60% à 100%, la capacité d'expliquer les causes de la violence est passée de 38% à 95% et l'intervention a fait un bond spectaculaire de 17% à 100%.

Cette démarche offre non seulement une formation de base sur une vision commune à tous les acteurs concernés, mais favorise en plus la prise en charge et l'autonomie de l'école dans la gestion de la violence proactive entre élèves ainsi que la pérennité de la démarche dans les écoles au-delà de la formation.

En résumé, l'expérience du Regroupement révèle que :

- Plus les différences entre les élèves seront perçues comme de la diversité sociale plutôt que de la hiérarchie par les témoins (personnel scolaire, élèves et parents) :
 - > moins ces élèves « différents » seront vulnérables à la victimisation alors que les auteurs d'intimidation n'auront plus de prétextes pour justifier leur violence et éviter les conséquences de leur geste.
- Plus tôt les rapports de force seront identifiés et l'élève intimidateur arrêté dans ses agirs violents par le refus de justifications et par l'application des conséquences (mesures de sanction) pour les agressions exercées :
 - > plus les comportements violents de ce dernier seront modifiables.
- Plus les rapports de force seront clairement pris en charge par l'école, plus cette dernière se préoccupera de l'impact de la violence sur la victime :
 - > plus celle-ci ainsi que les témoins oseront dénoncer la violence exercée et se sentiront en mesure de réagir.

- Enfin, plus l'ensemble des adultes concernés partageront une vision commune de la violence, distincte des autres manifestations qui lui ressemblent (conflit, colère, manque de respect, agressivité), mieux ils identifieront et dénonceront la violence dès les premiers signes et plus ils se concerteront dans l'intervention :
 - ➤ plus ils auront un impact important non seulement sur le sentiment de légitimité de l'intimidateur, mais aussi sur le silence des pairs, sur le climat de l'école (sentiment de sécurité) et sur l'ampleur de la violence qui y est exercée.

La formation, la procédure d'intervention et le réseautage deviennent donc des facteurs de protection pour les victimes et les témoins dans la mesure où ils garantissent l'arrêt d'agir face au jeune intimidateur, un soutien plus grand des pairs pour la victime, une dénonciation systématique de la violence et une intervention concertée et cohérente entre les membres du personnel scolaire et les parents. Pour contrer la violence scolaire, il faut en faire un projet d'école pour lequel tous les acteurs, incluant les parents, ont un rôle distinct, mais lié dans un enchaînement les uns avec les autres vers un objectif commun.

2-PROPOSITIONS:

En cohérence avec son expérience dans les écoles, le Regroupement propose :

- ➤ De maintenir la loi 56, Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, obligeant les écoles à se doter d'un plan d'action face à l'intimidation.
- > De fournir aux écoles et CPE les ressources nécessaires pour se doter :
 - O D'une formation de base donnée à l'ensemble du personnel sur l'intimidation, dans le but de développer une vision commune par tous les acteurs concernés;
 - o D'une **procédure d'intervention** cohérente avec les principes de responsabilisation et de dévictimisation. Cette procédure doit être présentée et rappelée, au début de chaque année scolaire, à l'ensemble du personnel scolaire et professionnel, aux élèves et aux parents;
 - o D'un processus d'évaluation annuelle de l'application de la **procédure d'intervention** dans un but d'intégration et de bonification.
- ➤ De favoriser et faciliter la concertation entre le milieu, les élèves et les parents pour intervenir de façon conséquente et concertée.

TROISIÈME THÈME: SOUTENIR LES ACTEURS

Le meilleur soutien que l'on peut apporter aux acteurs est d'abord et avant tout de leur donner accès à une formation continue qui permet de développer le :

- > SAVOIR : les définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation, et les étapes d'intervention face à l'intimidation:
- > SAVOIR ÊTRE : l'attitude nécessaire face aux intimidateurs et aux victimes, et regard sur les perceptions de l'intervenantE et les préjugés qui peuvent interférer ;
- > SAVOIR FAIRE : pratique de l'intervention à partir de mises en situation et analyses rétroactives.

L'accompagnement

Au-delà de la formation, l'accompagnement au savoir être et au savoir faire est nécessaire pour en arriver à bien débusquer les stratégies de l'agresseur et ainsi mettre en pratique l'étape de responsabilisation. Il faut alors amener les intervenantEs à prendre conscience de leurs propres préjugés qui interfèrent dans leur perception des situations et à procéder à des analyses rétroactives de leur pratique. Ce type de soutien est nécessaire à l'amélioration des interventions surtout dans les débuts, et peut être rapidement transféré par des rencontres de soutien entre collègues qui font ensemble l'analyse de différentes situations problématiques dans l'école.

Il y a aussi le fait, qu'habituellement, l'intimidateur est au centre des préoccupations alors qu'on intervient peu ou pas auprès de la victime, comme si la violence n'avait pas d'impact, comme s'il suffisait de neutraliser le sujet irritant ou parce qu'on ne sait que faire avec elle. Pourtant, la violence et les justifications provoquent chez la victime une perte de pouvoir, de l'humiliation (ou peur, doute et culpabilité), et suscitent souvent de l'isolement social. De plus, le jugement que l'on pose sur les victimes et sur leurs réactions peuvent aussi ajouter à ces impacts. À long terme, la violence à répétition et l'absence de protection minent la capacité des victimes de faire confiance, d'évaluer réalistement le danger et l'état de leur pouvoir par rapport à celui des autres. Cela peut entraîner chez elles un sentiment d'impuissance généralisé avec des réactions qui peuvent nous sembler d'autant plus maladroites, inappropriées ou vengeresses alors qu'elles sont en fait le résultat de nombreuses agressions qui n'ont pas été suivies d'une intervention adéquate. Il arrive même que ce sont les victimes qui reçoivent les sanctions comme si elles étaient les agresseurs. Bref, une intervention dévictimisante s'impose auprès des victimes et des témoins qui s'y identifient. Comment faire ?

Les victimes ne ressentent pas nécessairement la même chose face à une agression, ne les interprètent pas et ne réagissent pas de la même façon selon leurs antécédents de violence et selon la réaction de leur entourage (protection, surprotection ou jugement). Une intervention de reprise de pouvoir demande donc du doigté et des nuances. Il s'agit :

- o d'évaluer le degré de victimisation ;
- o de faciliter la réintégration de la victime dans le groupe ;
- o de travailler les perceptions déformées en départageant le sentiment d'impuissance de l'impuissance réelle ;
- o de recentrer la victime sur ses droits;
- o d'explorer des moyens de reprise de pouvoir.

C'est ainsi que les victimes se retrouvent mieux équipées pour faire face à la violence parce qu'elles en connaissent la mécanique, parce qu'elles ont des outils pour y faire face sans perdre leur estime personnelle, parce qu'elles se connaissent mieux, connaissent mieux leurs droits et leur réseau de protection! Par contre, intervenir auprès des victimes, ce n'est pas les prendre en pitié, faire à leur place, les sauver, les materner, les surprotéger, décider pour elles. Parce que, si on fait tout pour elles, on leur enlève toute possibilité d'autonomie, tout en leur reprochant ensuite leur dépendance.

L'expertise en dévictimisation est malheureusement assez peu développée dans le milieu de l'intervention en général, mais elle existe toutefois dans les groupes de femmes qui travaillent auprès des victimes depuis des décennies, tels les maisons d'hébergement, les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de femmes (CALACS), les centres de femmes, etc.

Les acteurs contre l'intimidation devraient pouvoir être soutenus par ces intervenantes dans la phase de reprise de pouvoir des victimes.

3- PROPOSITIONS:

En cohérence avec son expertise, le Regroupement propose :

- ➤ D'inclure dans le curriculum de toutes les formations collégiales et universitaires concernées (travail social, psychologie, psychoéducation, pédagogie, criminologie, technique policière, etc) des segments sur l'intimidation et l'intervention à privilégier.
- > De diffuser les meilleures pratiques et de faire connaître les groupes qui possèdent l'expertise pouvant répondre aux besoins d'accompagnement.
- ➤ De recommander aux CPE et écoles d'aller chercher le soutien auprès des groupes de femmes qui ont développé une expertise en dévictimisation afin de les soutenir dans l'apprentissage de cette pratique.

CONCLUSION

L'éradication de l'intimidation dans les écoles demandera des stratégies globales et soutenues, dans le temps et dans les ressources qui y seront consacrées. Nous pouvons cependant apprendre à gérer les rapports de force entre les individus, en faisant la promotion des rapports égalitaires, en refusant de privilégier certaines catégories de gens au détriment des autres, en se dotant d'une procédure d'intervention présentée à l'ensemble des acteurs concernés dans un milieu donné, et surtout, en les appliquant en conformité avec les politiques que l'on s'est données.

Dans un premier temps, c'est en *dénonçant* et en *sanctionnant* les agressions de façon cohérente qu'on empêche les intimidateurs d'obtenir leurs gains, récoltés par la violence en toute impunité.

Dans un deuxième temps, c'est en travaillant avec les intimidateurs sur leur sentiment de légitimité, et en facilitant le développement des habiletés relationnelles, de négociation et d'empathie que nous pourrons voir apparaître un changement de paradigme chez eux: il y a aussi des gains à être en relation avec les autres de façon saine. Et c'est également en travaillant avec les victimes sur leur sentiment d'impuissance généralisé, et sur leur perception qu'elles pourront apprendre à s'affirmer et à reprendre le pouvoir sur leur vie, et ainsi éviter d'être facilement sujettes à d'autres victimisations.

Dénoncer l'intimidation et la violence, remettre en question les préjugés sociaux utilisés comme justifications, donner des conséquences aux auteurs et à leurs complices, et renforcer le pouvoir des victimes et des témoins s'avèrent, selon le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, des stratégies efficaces qui permettront de transformer les facteurs de risque en facteurs de protection, non seulement chez les jeunes, mais aussi chez les adultes de tous les âges et dans toutes les sphères de la société.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

- Bélanger, J., Gosselin, C., Bowen, F., Desbiens, N. et Janosz, M. (2005). L'intimidation et les autres formes de violence à l'école. Dans L. Massé, N. Desbiens, & C. Lanaris (Éds.), *Troubles du comportement à l'école : prévention, évaluation et intervention* (67-78). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Beaumont, C. (2014). Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement québécois. Équipe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SEVEQ). ACFAS, mai 2014.
- Cusson, M. (2005). *La délinquance choisie, entre le plaisir et le crime*. Édition HMH Cahiers du Québec, Collection Droit et Criminologie
- Fortin A., Chamberland C., Lachance L., *La justification de la violence envers l'enfant : un facteur de risque à violence*, Revue internationale de l'éducation familiale,1996
- Gouvernement du Québec (2012). Loi 56: Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.
- Gouvernement du Québec, Ministère de la famille (2014). *Ensemble contre l'intimidation*. Cahier du participant, Forum sur la lutte contre l'intimidation, Québec.
- Herzberger (1983), cité dans *Briser les chaînes, guide d'utilisation et d'animation*, Programme régional d'intervention masculine Après-Coup, novembre 1996.
- Janssen, Ian, Wendy M. Craig, William F. Boyce et William Pickett (2004). Associations Between Overweight and Obesity With Bullying Behaviors in School-Aged Children, Pédiatrics, no 113, p.1187-1194.
- Noël, L. (1986). L'intolérance. Éditions Flammarion.
- Olweus, D. (1999). Violences entre élèves, harcèlements et brutalités. Les faits, les solutions. ESF éditeur.
- Potvin, P. (2008). Rapport d'évaluation de l'implantation de la démarche Branchons-nous sur les rapports de force.
- Prud'homme D., Bilodeau D. (1999). Vivre avec la peur, c'est assez! Éditions Logiques.
- Prud'homme, D. (2002). *Branchons-nous sur les rapports de force* : guide pédagogique. Montréal : Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.
- Prud'homme D. (2013). *Enlignons-nous vers des mots sans maux*: cartable de formation d'implantation. Montréal. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.
- Prud'homme D. (2004). La violence à l'école n'est pas un jeu d'enfant. Pour intervenir dès le primaire. Les éditions remue-ménage. Montréal Québec.
- Prud'homme D. (2008). *Violence entre enfants: casse-tête pour les parents*, Les éditions remueménage. Montréal Québec.
- Prud'homme, D., Thériault, M. (2003). *Branche ton antenne*: fiches d'animation pour les jeunes entre 8 et 11 ans. Montréal: Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.
- Rocher, Guy (1969). Introduction à la sociologie : tome 3, Editions Hurtubise HMH, p. 483.